



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de séance
du 28 mai 2024
à 21 heures 00

Date convocation :	23/05/2024
Affichage :	23/05/2024
Membres du Conseil	
Municipal en exercice :	23
Présents :	15
Absents excusés :	4
Procurations :	4
Votants :	19

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Caroline PRIGENT, Anne-Emmanuelle RAMOND, Isabelle SENE Mrs Paul-Marie BLANC, François BOMPAY, Francis CAMMAS, Jean-Pierre CERISIER, Éric CHELLE, Jacques DEJEAN, Roland ESTRADE, Claude HELIN, Cédric LAVIGNE, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes Angeline BONNET, Pauline MARQUET, Elsa MARRE-LARTIGUE M. Nicolas PAPAIX
PROCURATIONS	Mme Valérie VANDON à Mme Corinne LEBRUN Mme Muriel LUX à M. Roland ESTRADE M. Christian DIEZ à M. Jean-Pierre CERISIER M. Alain Large à M. Jean-Christophe SANCHEZ
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<p><u>Finances</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demande de subvention auprès de la CAF pour l'aménagement d'un terrain multisports 2. Demande de financement au titre des fonds de concours 2024 de la communauté des communes Cœur de Garonne pour la rénovation de la salle Campagn'art 3. Attribution d'une subvention aux « meilleurs ouvriers de France » 4. Attribution d'une subvention exceptionnelle – comité des fêtes 5. Extinction de créances – budget communal 6. Décision modificative n°1 – budget communal – opérations sous mandat, travaux sur route Départementale 7. Demande de garantie d'emprunts – La Cité Jardins <p><u>Fonction publique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Fixation du taux promus/promouvables

	<p>9. Création de postes et mise à jour du tableau des emplois suite aux avancements de grade</p> <p>10. Création d'un emploi permanent de cuisinier / agent d'entretien</p> <p>11. Création d'un emploi permanent d'agent des services techniques</p> <p>12. Signature d'une convention d'adhésion au service retraite du CDG 31</p> <p><u>Urbanisme :</u></p> <p>13. Rétrocession lotissement « les Jardins de Lola »</p> <p>14. Constitution d'une servitude de passage avec le SMEA31 – parcelle B.490 (ANNULE ET REMPLACE la délibération n°22-110)</p> <p>15. Photovoltaïque (tennis) – transfert du projet de bail et précisions</p> <p><u>Intercommunalité :</u></p> <p>16. SIECT : Adhésion de la commune de Plagne et régularisation, rectification et modification de la rédaction des statuts du syndicat</p> <p><u>Autres domaines de compétences des communes :</u></p> <p>17. Tirage au sort des jurés d'assises – année 2025</p> <p><u>Décisions du Maire :</u></p> <p>N°24-037 – Commande publique – Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle Campagn'art</p> <p>N°24-038 – Commande publique – Attribution marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation des contrats d'assurance</p> <p>N°24-039 – Finances – Virement de crédit n°1 – budget communal</p> <p>Questions diverses</p>
--	--

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures 28.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 4 avril 2024 et le soumet à approbation.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Demande de subvention auprès de la CAF pour l'aménagement d'un terrain multisports

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet d'aménagement d'un terrain multisports et afin de bénéficier des aides alloués par la Caisse d'allocations familiales (CAF), il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention sur la base d'un montant de 78 745.00 € HT au taux espéré de 45 %.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Demande de financement au titre des fonds de concours 2024 de la communauté des communes Cœur de Garonne pour la rénovation de la salle Campagn'art

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal du projet de rénovation de la salle Campagn'art en salle de gym/danse. Ce projet sera suivi à la maîtrise d'œuvre par M. Yves-Pierre Barrau architecte.

Le montant prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) s'élève à 313.661.35 € HT.

Afin de financer ce projet, il est proposé à l'Assemblée de solliciter le fonds de concours de la communauté de communes Cœur de Garonne au titre de l'année 2024 (10% du reste à charge plafonné à 30 000 €).

Mme Isabelle Sene demande comment fonctionne l'attribution des fonds de concours de la communauté des communes. Réponse lui ai faite

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Attribution d'une subvention aux « meilleurs ouvriers de France »

Rapporteur : M. le Maire

La commune a été sollicitée par la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France (MOF) qui a enregistré la candidature d'un administré de la commune de Bérat au concours des meilleurs apprentis de France 2024 dans la catégorie « métiers de la mode ».

A ce titre la société demande le parrainage de ce jeune à hauteur de 50 €, afin de participer aux frais inhérents à l'organisation du concours.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Attribution d’une subvention exceptionnelle – comité des fêtes

Rapporteur : Mme Sylvaine Gendron

Dans le cadre de l’organisation de la fête locale 2024, le nouveau comité des fêtes formé cette année, sollicite la commune pour participer au paiement d’une partie du feu d’artifice.

La demande porte sur un montant de 2 000 €.

M. le Maire propose aux membres d’attribuer à titre exceptionnelle cette subvention.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Extinction de créances éteintes – budget communal

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil municipal du mail envoyé le 2 mai 2024 par la Trésorerie du Volvestre présentant une créance dont il est impossible d’obtenir le recouvrement du fait d’un effacement de dette (dossier de surendettement).

Il s’agit d’une créance cantine de 2023 pour un montant de 64.80 €.

Un 2nd mail a été envoyé par la Trésorerie en date du 23 mai 2024, afin de présenter des créances d’un montant total de 800 € (droit de stationnement) dont il est impossible également d’obtenir le recouvrement (décision de justice).

Ces sommes ne pouvant être recouvrées, il convient de les éteindre et d’émettre un mandat sur le compte 6542 « créances éteintes ».

M. Franck Cammas interroge sur la créance relative au droit de stationnement.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Décision modificative n°1 – budget communal – opérations sous mandat, travaux sur route Départementale

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal du mail de rappel envoyé par la trésorerie du Volvestre concernant les travaux réalisés pour le compte de tiers, en l’espèce ici sur voirie départementale.

Ces opérations doivent être imputées sur un compte spécifique 4581 « opérations sous mandat – dépenses ».

En l'espèce, les travaux d'urbanisation réalisés sur la RD23 n'ont pas été imputés au bon compte. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin basculer les crédits du compte 2152 au compte 4581, de la manière suivante :

Diminution des crédits – dépenses		Augmentation des crédits - dépenses	
Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Chap 21 – article 2152 Installation de voirie	245 996.19 €	Chap 45 – article 458103 opérations sous mandat, dépenses	245 996.19 €
Total diminution	245 996.19 €	Total augmentation	245 996.19 €

Augmentation des crédits - recettes		Augmentation des crédits – dépenses	
Chapitre et article	Chapitre et article	Chapitre et article	Somme
Chap 041 – article 2152 Installation de voirie	165 041.60 €	Chap 041 – article 458103 opérations sous mandat, dépenses	165 041.60 €
Total augmentation	165 041.60 €	Total augmentation	165 041.60 €

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Demande de garantie d'emprunts – La Cité Jardins

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la société H.L.M « La Cité Jardins » en date du 14 mai 2024, afin de garantir 2 prêts PAM (prêts à l'amélioration) demandés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération relative à la réhabilitation de 21 logements situés chemin Carette, à l'occurrence de 30 % du montant emprunté soit :

	Prêt PAM ECO PRET	Prêt PAM
Montant	326 500 €	1 047 356 €
Taux	LA – 25 pdb	LA + 60 pdb
Progressivité	0% par an	0% par an
Durée	25 ans	25 ans

Préfinancement	0 mois	0 mois
Garantie CD31 (30%)	97 950 €	314 206.80 €
Garantie commune (30%)	97 950 €	314 206.80 €

M. le Maire propose donc aux membres de l'assemblée délibérante d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 30 % pour le remboursement du prêt, d'un montant total de 1 373 856 € (soit un montant total garantie de 412 156.80 €) souscrit par la Cité Jardins (caractéristiques financières, charges et conditions décrites dans le contrat de prêt n°158020 annexé à la délibération). La garantie est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

M. Franck Cammas demande pourquoi les taux de garantie du Département et de la Commune sont similaires alors que les moyens sont différents. Réponse lui ai faite.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FONCTION PUBLIQUE – Fixation du taux promus/promouvables

Rapporteur : M. le Maire

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial (en date du 30/04/2024).

Le taux promus/promouvables est fixé à 100% pour tous les grades de la collectivité.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FONCTION PUBLIQUE – Création de postes et mise à jour du tableau des emplois suite aux avancements de grade

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre les nominations des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024 selon l'arrêté n°24-051 du 03/05/2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création des emplois permanents suivants :

- Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet
- Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet
- Adjoint technique principal de de 1ère classe à temps complet
- Adjoint administratif principal de de 1ère classe à temps complet

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FONCTION PUBLIQUE – Création d'un emploi permanent de cuisinier / agent d'entretien

Rapporteur : M. le Maire

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent, il convient de renforcer les effectifs du service cantine par la création d'un emploi permanent de cuisinier / agent d'entretien à temps complet à compter du 01/06/2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique et le cas échéant par un agent contractuel de droit public en CDD ou en CDI (cas dans lesquels aucun fonctionnaire n'a pu être recruté).

Mme Caroline Prigent demande des informations complémentaires sur le poste de cuisinier/agent d'entretien (la mention agent d'entretien interpelle). Réponse lui ai faite.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FONCTION PUBLIQUE – Création d'un emploi permanent d'agent des services techniques

Rapporteur : M. le Maire

Compte tenu de la demande d'intégration d'un agent dans une nouvelle structure, il convient de renforcer les effectifs du service technique par la création d'un emploi permanent d'agent des services techniques à temps complet à compter du 01/09/2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade de :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2ème classe

Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu à un agent contractuel de droit public en CDD ou en CDI (cas dans lesquels aucun fonctionnaire n'a pu être recruté).

Mme Isabelle Sene demande pourquoi l'ouverture de poste se fait sur 2 grades. Réponse lui ai faite.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FONCTION PUBLIQUE – Signature d’une convention d’adhésion au service retraite du CDG 31

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l’article L452-41 du code général de la fonction publique permet aux centres de gestion d’assurer toute tâche en matière de retraite et d’invalidité pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

La Caisse des Dépôts et Consignations, par convention de partenariat, a confié au CDG31 une triple mission :

- Mission d’information aux employeurs territoriaux et aux actifs pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l’IRCANTEC
- Mission d’accompagnement des employeurs territoriaux
- Mission d’accompagnement des actifs

A la demande, le Centre de Gestion peut agir pour le compte de la collectivité auprès de la CNRACL sur le contrôle et la réalisation des dossiers de retraite CNRACL moyennant une participation financière de la commune. Ces missions font l’objet d’une convention entre le Centre de Gestion et la commune.

S’agissant de dossiers importants qui nécessitent une technicité et une connaissance des procédures particulière, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de confier au Centre de Gestion la réalisation et le contrôle des dossiers retraite des agents de la collectivité et de l’autoriser à signer avec le Centre de Gestion les conventions relatives à ces missions.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

URBANISME – Rétrocession lotissement « les Jardins de Lola »

Rapporteur : M. le Maire

L’Association Syndicale Libre du lotissement « Les Jardins de Lola » a sollicité la rétrocession à la commune des voiries, réseaux et espaces communs du lotissement, et rappelle que le réseau d’éclairage public de ce lotissement a déjà été rétrocédé à la commune par délibération du conseil municipal en date du 09 janvier 2017.

Monsieur le Maire précise qu’il s’agit d’une rétrocession à l’euro symbolique en vue de l’intégration dans le domaine public concernant les parcelles section I numéros 1170, 1176, 1181, 1188, 1190, 1194, 1196 et 1200, pour une surface totale de 5594 m².

Mme Isabelle Sene interroge sur la question du branchement inversé eaux usées/eaux pluviales sur une des maisons du lotissement, et sur l’engagement de la responsabilité de la commune si la rétrocession devient effective. M. le Maire répond que le nécessaire sera fait auprès de cet habitant afin que les travaux de remise aux normes soit fait dans les meilleurs délais.

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	2 (Isabelle Sene et François Bompay)

URBANISME – Constitution d’une servitude de passage avec le SMEA31 – parcelle B.490 (ANNULE ET REMPLACE la délibération n°22-110)

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre des travaux de construction de la microcentrale hydroélectrique du Bourgail, il est nécessaire de constituer, par acte notarié, une servitude de passage au profit du SMEA31, sur la parcelle cadastrée section B numéro 490, propriété de la commune. L’emprise de cette servitude est de 295 m².

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu’il convient de rectifier la délibération n° 22-110 du 21 novembre 2022 qui acceptait la constitution de cette servitude, afin de préciser que celle-ci est constituée à titre gratuit et qu’elle ne donnera lieu à aucune indemnité.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

URBANISME – Photovoltaïque (tennis) – transfert du projet de bail et précisions

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°24-020 du 14 mars 2024 par laquelle il a été approuvé le projet de convention d’occupation du domaine public relatif à la construction d’immeubles photovoltaïques.

Suite à plusieurs échanges avec la société Vertsun et les notaires chargés de l’établissement du bail, il est nécessaire de préciser certains éléments pour permettre la rédaction de ce dernier :

- Les constructions objet du présent bail concernent une structure close et couverte équipée de panneaux photovoltaïques pour l’installation de courts de tennis et une ombrière photovoltaïque (ombrière B) – (pour des questions de puissance, l’ombrière A n’est plus d’actualité) ;
- Le projet de bail doit être transféré à la société Kourbe SPV 7 (co-investisseur dont Vertsun est actionnaire à 15 %).

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

INTERCOMMUNALITE - SIECT : Adhésion de la commune de Plagne et régularisation, rectification et modification de la rédaction des statuts du syndicat

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) du 26 mars 2024 relative à l’adhésion de la commune de Plagne pour la compétence « assainissement non collectif » et à la régularisation, la rectification et la modification de certains articles des statuts.

Il donne également lecture du projet de statuts et demande au conseil municipal de se prononcer sur ces modifications statutaires suivantes :

- Adhésion de la commune de Plagne et donc modification de l'article 1 des statuts
- Régularisations et rectifications des articles 1 (liste des membres) et 2 (territoire) des statuts
- Modifications des articles 4 (prestations) et 5 (siège)
- Modifications des articles 7 (transfert de compétence), et 8 (reprise de compétence)
- Modification de l'article 9 (représentation des membres)
- Approbation les statuts du SIECT modifiés en conséquence

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : Tirage au sort des jurés d'assises 2025

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions des articles 254 et suivants du Code de Procédure Pénale, il appartient au maire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales des personnes âgées de plus de 23 ans au 1er janvier de l'année suivant leur désignation.

Le nombre des jurés est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population, soit un juré pour la commune de Bérat. En vertu de l'article 3 de l'arrêté du 9 avril 2023, le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé pour la circonscription considérée, soit trois noms :

Nom Prénom
CANNIAUX Nathalie Ep. ALCANTARA
LAFFONT Laurent
TALAZAC Martine Ep. CHAPELET

DECISIONS DU MAIRE :

N°24-037 – **Commande publique** – Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle Campagn'art

N°24-038 – **Commande publique** – Attribution marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation des contrats d'assurance

N°24-039 – **Finances** – Virement de crédit n°1 – budget communal

INFORMATIONS DIVERSES - Néant

QUESTIONS DIVERSES :

Point sur les travaux terminés – coût projet et subventions perçues :

- Construction ateliers techniques
- Achat bâtiment « sérigraphie »
- Réhabilitation hôtel Derrac

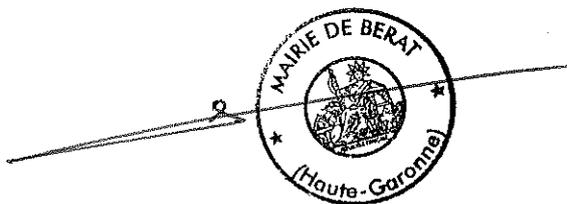
Point sur les travaux en cours – coût projet/estimatif et subventions accordées/en cours :

- Extension bâtiment ALSH
- Construction médiathèque
- Rénovation de la salle Campagn'art
- Aménagement d'un terrain multisports
- Courts de tennis couverts
- Urbanisation RD 23

PLUi - M. Roland Estrade, suite à la conférence des maires de la communauté des communes du 28/05/2024, propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de solliciter les techniciens de la communauté, pour venir expliquer en réunion auprès des élus de Bérat le projet du PLUi.

M. Le Maire lève la séance à 23h10.

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ

